



Mairie d'AUBY
Lancement Achat de fournitures diverses
pour l'activité des services techniques
Annule et remplace la décision 2024/112
Décision n° 2024/113/MP

Publié le 17 juin 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire n°606321;

Considérant le DCE relatif au marché « Achat de fournitures diverses pour l'activité des services techniques »;

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Lot 1 Fourniture diverses (quincaillerie, huisserie, outillage, visserie, boulonnerie, dont le montant limite de commande sur la durée totale du marché annuel s'élève à 60 000.00 € HT;
- * Lot 2 Fourniture de matériaux de construction, dont le montant limite de commande sur la durée totale du marché annuel s'élève à 30 000.00 € HT;
- * Lot 3 Fourniture de matériel pour les peintres, dont le montant limite de commande sur la durée totale du marché annuel s'élève à 24 000.00 € HT;
- * Lot 4 Fourniture de peinture, dont le montant limite de commande sur la durée totale du marché annuel s'élève à 60 000.00 € HT;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont elle aura besoin ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide

Article 1

D'abroger la décision 1.1.1.DEC_20240603_AL_CC_Lancement Achat de fournitures diverses pour l'activité des services techniques n° 2024/112.

Article 2

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Achat de fournitures diverses pour l'activité des services municipaux », établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 3

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Mairie d'AUBY
Lancement Achat de fournitures diverses
pour l'activité des services techniques
Annule et remplace la décision 2024/112
Décision n° 2024/113/MP

Article 4

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national

Article 5

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 17/06/2025
Christophe CHARLES,
Maire

